

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gibout, 14 octobre 1881

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 4 p. (46r, 47r, 48v, 49r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gibout, 14 octobre 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50566>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 octobre 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Gibout](#)

Lieu de destination Mouzon (Ardennes)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméEn réponse à la lettre de Gibout du 11 octobre, Godin lui communique des renseignements sur les écoles du Familistère : écoles libres d'une association industrielle, susceptibles d'être déclarées d'utilité publique, situées au milieu des logements de la population ; l'instituteur habite dans un des logements, paie son loyer, reçoit uniquement ses appointements mais pourrait avoir droit aux assurances mutuelles et à un pension de retraite ; les heures de classe sont de 8 à 9 h, de 10 à 1 h, de 3 à 6 h, et le jeudi après-midi est libre. Godin lui indique qu'il désirerait recruter non seulement un bon professeur mais aussi une personne capable d'organiser l'institution et de lui adjoindre une institution secondaire et un pensionnat pouvant rivaliser avec l'enseignement clérical. Godin demande à Gibout de lui écrire la manière dont il conçoit l'enseignement de l'histoire ancienne, moderne ou contemporaine à des enfants de 12 à 14 ans ; il veut connaître sa situation familiale et souhaite que Gibout lui communique ses références.

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Personnes citées[Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise, Familiestrie
le 26 juil 11

Monsieur Pichot,

Pour répondre aux diverses questions
de votre écrit du 1^{er}, je m'empresse
de vous informer que les école de Famili-
estrie sont libres, sans surveillance
d'autrui sauf, si le gouvernement
veut la surveiller.

Peut-être j'aurai écrit cela mal
comme pour l'illustration de demander
à ce que ces écoles soient déclarées d'utilité
publique. Elles dépendent comme les dis-
ciplines militaires de l'industrie et une société
industrielle dans laquelle tout les ouvriers
sont assujettis à l'industrie.

C'est au milieu des logements habités
par la population que se trouvent les école.
En raison de ce fait et pour éviter que les
enfants qui vont toujours bavarder en masse
comptent avec des habitation, sociétés un-

Cause de discordes. Faut-il être dirigé et surveillé, il n'y a point à proprement parler de vacances au Familistère.

L'institution doit naturellement assurer dans les locaux de l'Instruction, mais il faudra bien dégager, le grand grand et petit et faire tenir tout en conséquence.

Le répertoire sera donc toute la partie chose qui va régler. Mais il faut que la maitre offre admise dans l'Instruction et dans ce cas, participer aux séances générales de l'établissement.

Il ne m'est pas possible de fixer les expéditions maternelles, cela dépendra de la plus intelligente et occupe que le titulaire pourra prendre au développement de l'instruction de l'enfance au Familistère.

L'institution devrait avoir, sur occupe comme habitant du Familistère aux assurances maternelles contre la maladie et à une pension de retraite. Il restera avec longtemps dans l'Instruction.

Les heures de classe, au Familistère sont de 9 à 9 du matin; de 10 h à 1 h, et de 3 h à 6.

Le après-midi du jeudi est libre

je suis venu vous parler de mon
père. Il ne sait pas seulement d'avoir un
bon professeur, mais il me semble en homme
capable de diriger, d'organiser une institution.
Nécessaire. Cela n'a pas seulement
dans ma pensée de faire bien fonctionner l'
Institut de l'Amérique dans l'état où elles
sont, mais je voudrais pouvoir y joindre
une institution secondaire ou un pension-
nat, à son titre quelconque, qui puis-
sait répondre à l'enseignement clérical de
nos écoles.

Pour ma familiarité à apprécier dans une
certaine mesure la manière dont nous com-
posons l'enseignement dans l'école, je vous
prie de m'oblier comment vous concevez
l'enseignement de l'histoire à des enfants
de 12 à 18 ans, tant de l'histoire ancienne et
moderne que de l'histoire contemporaine.

Quelle est votre idée de combien de
personnes se composent votre famille ?

Et pour donner enfin tout les renseigne-
ments nécessaires sur votre père. Mais

soyez convaincu que je ne prendrai
aucun renseignement sur nous
avant d'en être parfaitement d'accord
avec vous.

Veuillez agréer, Monsieur,
mes civilités parfaites.

Domingo